

# **POLITIQUE D'ÉQUITÉ ET D'ÉGALITÉ D'ACCÈS**

---

## **Définitions**

1. Dans la présente politique, les termes suivants ont les significations indiquées ci-après :
  - a) «personnes» - Toutes les catégories de membres définies dans les règlements administratifs de Ringuette Canada, ainsi que les personnes employées par, ou engagées dans des activités de Ringuette Canada, à savoir, sans toutefois s'y limiter, les athlètes, entraîneurs, organisateurs, arbitres, officiels, bénévoles, gérants, administrateurs, membres de comités, dirigeants et agents de Ringuette Canada;
  - b) «groupes sous-représentés» - Les groupes sous-représentés comprennent les femmes, les enfants des familles à revenus modestes, les autochtones, les personnes ayant un handicap, les nouveaux venus au Canada, et les membres de la communauté LGBTQ.

## **Objet**

2. Ringuette Canada s'engage à encourager l'inclusion, l'équité et l'accès dans son administration, ses politiques, ses programmes et ses activités. La présente politique a pour objet de garantir que Ringuette Canada offre aux personnes une gamme complète et équitable d'opportunités de participer et de diriger dans le cadre de l'organisation.

## **Procédures**

3. Ringuette Canada améliorera la qualité et le niveau de participation à son leadership et à ses programmes, en :
  - a) soutenant l'inclusion, l'équité et l'accès aux groupes sous-représentés;
  - b) s'assurant que l'obtention d'opportunités équitables est un facteur clé de l'élaboration, de la mise à jour et de la prestation des programmes et des politiques de Ringuette Canada;
  - c) s'assurant que les membres des groupes sous-représentés n'ont pas d'obstacles à la participation aux programmes de Ringuette Canada; et
  - d) en traitant toute manifestation de comportement discriminatoire en vertu du *Code de conduite et d'éthique* de Ringuette Canada.

## **Prise de décisions**

4. Ringuette Canada favorisera une représentation équilibrée des groupes sous-représentés au sein de son conseil d'administration et de ses comités permanents et provisoires.

## **Communications**

5. Ringuette Canada s'assurera que les groupes sous-représentés sont présentés équitablement dans ses documents de promotion et ses publications officielles, et qu'on emploie un langage neutre sur le plan du sexe dans toutes ses communications.

## **Engagement continu envers l'inclusion, la diversité et l'équité**

6. Ringuette Canada comprend qu'un des éléments clés pour être une organisation plus

## **POLITIQUE D'ÉQUITÉ ET D'ÉGALITÉ D'ACCÈS**

---

inclusive, diversifiée et équitable est l'adoption de principes d'équité. De tels principes devraient être présents dans tous les plans, stratégies et actions de l'organisation, et ce, qu'ils aient trait aux programmes techniques, aux opérations, à la gestion des affaires, aux commandites, au marketing, aux médias ou aux communications. Ringuette Canada s'engage à tenir continuellement compte de ces principes d'équité dans ses stratégies, plans, actions et opérations.

### **Évaluation**

7. Ringuette Canada surveillera et évaluera constamment ses progrès en matière d'inclusion, d'équité et d'accès.

La présente politique fait l'objet de révisions au moins une fois tous les trois ans.

**Date de la dernière révision : janvier 2017**

*La publication des politiques de Ringuette Canada se fait en anglais et en français. En cas d'interprétations divergentes entre les deux versions, la version anglaise fera foi.*